

### Règlement

#### **BOURSE CNGOF/FSF – EFFIK**

sous l'égide

du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français

### **« Bourse de soutien aux projets de recherche et aux Programmes dédiés aux nausées et vomissements gravidiques (NVG) »**

#### **Contexte**

Cette bourse sera placée sous l'égide du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF).

#### **Objectif et champs de la bourse /CNGOF - EFFIK**

L'objectif de cette bourse est d'améliorer la prise en charge et le traitement des femmes souffrant de Nausées & Vomissements Gravidiques (NVG) en favorisant la recherche clinique, les projets d'éducation des patientes et les bonnes pratiques cliniques dans le domaine des nausées et vomissements gravidiques.

Cette bourse vise à récompenser et promouvoir un ou deux projets :

- d'études cliniques menées en France ;
- d'éducation et d'accompagnement des patientes menés en France.

#### **Montant**

Le montant de la bourse est fixé à 10 000 euros.

La somme sera versée par EFFIK au fonds de dotation du CNGOF, FSF, qui la versera au lauréat. La bourse pourra être versée à un organisme (privé, public, de recherche, hôpital) ou à une personne physique si cette dernière est immatriculée à l'URSSAF. Le cas échéant, il appartiendra au lauréat bénéficiaire, de déclarer à son conseil départemental le montant reçu en conformité avec l'article L 4113-9 du Code de la Santé Publique.

## **Candidats**

La bourse est ouverte aux professionnels de santé ou l'équipe de professionnels de santé comprenant un gynécologue – obstétricien porteur du projet, affiliés au CNGOF :

- Porteur de projet - Médecin gynécologue-obstétricien ou interne en gynécologie-obstétrique, soit en tant que personne physique ou représentant d'une équipe de professionnels de santé

## **Engagements et obligations du candidat ou des candidats :**

- Le candidat s'engage à informer le jury du CNGOF et EFFIK de tout autre financement obtenu ou demandé pour le projet. Un cofinancement est envisageable au cas par cas et avec l'accord du Jury et de EFFIK. Le candidat s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la mise en place et à la réalisation des études (interventionnelles ou non-interventionnelles).
- Le candidat s'engage à informer le CNGOF, FSF et EFFIK une fois par an, à la date anniversaire de l'attribution de la Bourse, de l'état d'avancement du projet ayant obtenu la bourse de CNGOF – EFFIK.
- Le candidat s'engage à présenter les résultats de ses travaux de recherche au jury et au bureau du CNGOF et à EFFIK dans un délai maximal de 3 ans à compter de l'attribution de la Bourse.
- Le candidat s'engage à publier les résultats de ces travaux (si applicable) en mentionnant avec le soutien institutionnel de EFFIK.
- Le candidat fera mention du soutien institutionnel d'EFFIK dans la communication et/ou la publication de ses travaux, indiquant également Bourse CNGOF/FSF
- Le candidat accepte que EFFIK communique sur l'attribution de la Bourse et le projet récompensé et l'identité du lauréat.

## **Jury**

L'attribution de la Bourse sera déterminée par un jury qui sera constitué par le Conseil Scientifique du CNGOF et les membres désignés par ce Conseil.

EFFIK ne fera pas partie du jury et ne participera pas à la sélection des dossiers de candidature.

Le Jury est souverain. Ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées.

Envoi des dossiers de candidature :

- Les dossiers de candidature devront être adressés en un seul document PDF, exclusivement par mail, au CNGOF à l'adresse suivante : [cngof@cngof.fr](mailto:cngof@cngof.fr)
- La date limite d'envoi des dossiers est fixée au [30 septembre 2026](#).

### **Attribution de la bourse :**

- Le jury sélectionnera les lauréats en fonction de la qualité, l'originalité, la faisabilité de son projet ainsi que l'impact sur la pratique clinique.
- Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer le montant de la bourse si la qualité des projets est jugée insuffisante, si les dossiers sont incomplets ou ne répondent pas aux conditions d'éligibilité.
- Le jury se réserve le droit de répartir la somme totale de la Bourse sur un ou deux projets (si applicable et approprié en fonction des budgets des projets et sans remise en jeu de la faisabilité des projets).
- La Bourse CNGOF/FSF - EFFIK sera remise lors du congrès du CNGOF Paris Santé Femmes chaque année impaire en présence des membres du jury, du lauréat(s) ou son représentant, et des représentants d'EFFIK.
- Le lauréat(s) et les autres candidats seront prévenus en amont par le CNGOF avant la remise officielle de la Bourse.
- En cas d'insuffisance de candidatures, le jury se réservent le droit de reporter la date limite d'envoi des dossiers à une date ultérieure, ou de reporter le concours.
- Si aucun projet n'est sélectionné pour l'année en cours, le montant mis à disposition pour la Bourse ne sera pas reporté.

### **Confidentialité**

Les membres du jury du CNGOF et EFFIK s'engagent à ne pas diffuser à des tiers les données personnelles des candidats, ainsi que le contenu de leur projet de recherche sans avoir obtenu l'autorisation écrite et préalable des candidats et des lauréats.

La collecte et le traitement des données personnelles seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur et uniquement dans le cadre de la bourse.

*EFFIK et le logo sont des marques déposées du groupe de sociétés EFFIK.*